

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DIPLÔMES EN ARCHITECTURE  
Enquête sur les diplômés de l'enseignement supérieur Culture (DESC8 - 2015)  
Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (SDESRA/BE)  
Décembre 2016

L'enquête sur les diplômés de l'enseignement supérieur Culture (DESC8<sup>1</sup> - 2015) couvre l'ensemble des **promotions de diplômés en 2012**<sup>2</sup> issus des 20 écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), des Paysagistes DPLG des ENSAP de Lille et de Bordeaux, et de l'Ecole de Chaillot (diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture « DSA Architecture et patrimoine ») entrés immédiatement et durablement sur le marché du travail après l'obtention de leur diplôme en 2012.

#### 1. Taux de réponse et données socio-démographiques des répondants

Sur les **2 292 diplômés contactés en fin d'année 2015**, les résultats de l'enquête concernent **1 084 répondants** (546 ADE représentant 50,4 % de l'ensemble de la population des répondants, 502 HMONP soit 46,3 %, 17 Paysagistes DPLG soit 1,6 % et 19 DSA de Chaillot soit 1,8 %). **Le taux de réponse global s'établit ainsi à 46,3 %**, ce qui oblige à considérer l'ensemble de ces résultats avec précautions. Par ailleurs la base d'exploitation n'ayant pas fait l'objet d'un « recodage » des répondants, ceci peut se traduire par certains écarts observés avec les indicateurs publiés dans le RAP (DEPS/SG/MCC).

Ainsi, sur l'ensemble de la **population retenue pour l'analyse**, c'est-à-dire **833 diplômés n'ayant pas obtenu d'autre diplôme complémentaire**, les hommes représentent 335 diplômés, les **femmes** 481 diplômées, soit **57,7 %** des répondants et les **diplômés de nationalité étrangère** 66 répondants, soit **7,9 %**.

La proportion des répondants issus des établissements franciliens concerne 42,3 % des diplômés contre 57,7 % pour les autres régions (respectivement 67,4 % des ADE répondants sont issus de ces dernières, 51,8 % des HMONP).

Trois années après l'obtention de leur diplôme, **l'âge moyen des diplômés répondants est de 29 ans, 9 mois et 11 jours** (30 ans 7 mois et 16 jours pour les hommes et 29 ans 2 mois et 9 jours pour les femmes), **61,8 % des diplômés se situant dans la classe d'âge comprise entre 25 et 29 ans**. Cette classe d'âge recouvre 68,4 % des femmes contre 54,6 % des hommes, traduisant ainsi que les femmes obtiennent leur diplôme plus tôt que les hommes.

**L'âge moyen des architectes diplômés d'Etat (ADE) est de 28 ans 8 mois et 26 jours** (76,1 % d'entre eux appartenant à la classe d'âge 25-29 ans), tandis que celui des détenteurs de la **HMONP** est de **30 ans 2 mois et 16 jours** (54,1 % sont situés dans la classe 25-29 ans). Les Paysagistes DPLG ont en moyenne **29 ans 9 mois et 22 jours**, tandis que les diplômés du **DSA de l'Ecole de Chaillot** ont pour leur part **37 ans 8 mois et 26 jours** en moyenne.

---

<sup>1</sup> DESC8 est la septième enquête réalisée en décembre 2015 sur l'ensemble des diplômés issus des établissements supérieurs du ministère de la culture et de la communication (SG/DESRT).

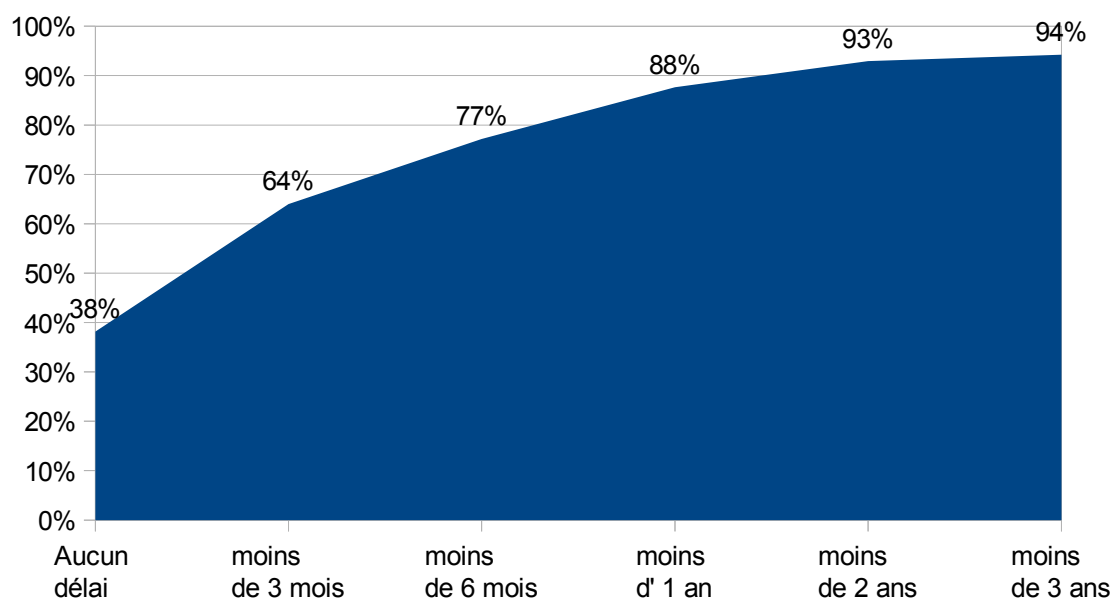
<sup>2</sup> Diplômés entre le 1<sup>er</sup> octobre 2011 et le 30 septembre 2012.

## 2. Délai d'accès au premier emploi après l'obtention du diplôme (en 2012)

**L'accès en 2012 au premier emploi des jeunes diplômés en architecture demeure relativement rapide.** En effet, ils sont près de **77,2 % des diplômés** (80,8 % en 2011 contre 83,9 % en 2010, 79 % en 2009 et 81 % en 2008) à accéder à leur **premier emploi en moins de 6 mois, seul 64 % y parvenant dans un délai inférieur ou égal à 3 mois**<sup>3</sup> (71,6 % des hommes contre 60,1 % des femmes) ou l'occupant déjà avant l'obtention de leur diplôme (38,2 % en moyenne ; 43,0 % des hommes contre 35,6 % des femmes).

Mais, ce qu'il convient surtout de noter, c'est l'allongement **du délai d'accès au premier emploi**. En effet, si la proportion de jeunes diplômés y parvenant en moins de 6 mois a nettement diminuée entre 2007 et 2009, ceux-ci ont connu un contexte plus favorable en 2010, suivi d'une détérioration en 2011. Cette situation favorable, qui concernait près de 90 % des répondants en 2008, pour chuter à 79 % en 2009, se porte à près de 83 % en 2010 et à 81 % en 2011. Ainsi, **la récession du secteur de la construction a ainsi marqué un répit en 2010 dans les capacités de recrutement des jeunes diplômés, avant de s'aggraver à nouveau.**

**Délai d'accès au 1er emploi  
(en % cumulé de l'ensemble des répondants)**



Si l'on considère l'**accès au premier emploi à six mois** selon le diplôme obtenu en 2012, ce taux est respectivement de **61,2 % pour les ADE**, de **89,4 % pour les HMONP**, de **12,5 % pour les Paysagistes DPLG** et de **100 % pour les DSA de l'École de Chaillot**.

On remarquera que le délai d'accès à l'emploi est particulièrement rapide chez les détenteurs d'une HMONP, dont plus de la moitié (55,1 %) poursuivaient une activité déjà engagée au cours de leurs études.

<sup>3</sup> Ces taux s'élevaient respectivement à près de 81 % en moins de 6 mois et à près de 67 % en moins de trois mois, à l'issue de l'enquête menée en 2011 auprès de la promotion de diplômés issus des écoles en 2008.

### 3. Situation et activité professionnelle actuelle

**86,8 %** (contre 85,3 % en 2015) **des diplômés interrogés déclarent occuper une activité professionnelle** (85,7 % des hommes contre 87,3 % des femmes) **mais 10,6 % d'entre eux sont en situation de recherche d'emploi**<sup>4</sup> (contre près de 13,4 % un an auparavant). Ces derniers sont moins nombreux parmi les **femmes (10,3 %** contre 15,1 % en 2015, 14,9 % en 2014, 13,1 % en 2013, 9,4 % en 2012 et **11,2 % pour les hommes** contre précédemment 11,1 %, 9,4 %, 9,8 % et 8,4 %) ainsi que pour les diplômés issus des écoles d'**Ile-de-France (10,3 %** contre 14,6 % en 2015, 11,2 % en 2014 et 14,3 % en 2013 et **10,7 % en Régions** contre 12,3 % en 2015, 13,5 % en 2014, 9,2 % en 2013).

**Après la soudaine augmentation des situations de recherche d'emploi observées à partir de 2013, une relative embellie semble se dessiner sur le front de l'emploi bien que les architectes diplômés d'État demeurent toujours confrontés à des difficultés d'accès à l'emploi.** Ce mouvement est le corollaire de la forte baisse des commandes qui affecte les agences d'architecture, en particulier dans le secteur des équipements publics, conjuguée à une baisse significative du secteur des logements individuels comme collectifs et qui se manifeste depuis le second semestre 2012.

Si les **titulaires du DSA de l'Ecole de Chaillot** sont particulièrement **bien investis dans leur champ professionnel (100 %** des diplômés en activité), les **architectes diplômés d'Etat sont fortement touchés par la récession qui affecte les professionnels (78,0 % en activité** contre 82,2 % en 2015, et **17,7 % en situation de recherche d'emploi** contre 16,9 %).

**Pour leur part, les détenteurs d'une HMONP** semble moins touchés par la récession (92,1 % en activité contre 87,2 % en 2015, 87,6 % en 2014 et 85,3 % en 2013) mais seuls 6,3 % d'entre eux demeurent en situation de recherche d'emploi (contre 11,2 % en 2015 et 9,5 % en 2014).

Situation professionnelle	Diplômes				
	Diplôme d'État d'architecte	HMONP	DPLG Paysagiste	DSA Ecole de Chaillot	Ensemble
Actif : une seule activité	67,0%	81,3%	56,3%	93,8%	75,6%
Actif : plusieurs activités	11,0%	10,8%	31,3%	6,3%	11,2%
En recherche d'emploi	17,7%	6,3%	12,5%		10,6%
Autre situation	4,3%	1,7%			2,6%
Total Diplômés	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Base : Ensemble-En formation = 796 diplômés

<sup>4</sup> Le taux de diplômés en activité professionnelle s'établissait à plus de 83 % l'année précédente et à plus de 87 % lors des enquêtes de 2010, 2011 et 2012. Le taux de diplômés en situation de recherche d'emploi ne s'élevait qu'à près de 9 % lors des précédentes enquêtes (8,9 % en 2012, 8,8 % en 2011 et 8,6 en 2010).

Parmi l'ensemble des répondants, **72,3 % n'exercent qu'une seule activité** et **10,7 % déclarent en occuper plusieurs**. C'est notamment le cas des hommes (12,5 % contre 9,4 % des femmes), qu'ils soient ADE (14,6 %) ou titulaires de la HMONP (10,5 %).

Le taux de répondants n'exerçant qu'une seule activité s'élève même à 88,3 % pour les diplômés intervenant dans le champ de « l'architecture, du patrimoine bâti, de l'urbanisme et du paysage ».

On remarquera que **la proportion de diplômés en situation de pluri-activité s'est fortement accentuée entre 2010 et 2015**, passant de 7,6 % en 2010, à 9,5 % en 2011 puis à 11,8 % en 2012, 11 % en 2013 et 2014 et 12,2 % en 2015.

Enfin, 4,4 % des diplômés poursuivent une formation et 2,5 % déclarent être dans une autre situation (congé parental, création d'entreprise, inactif, etc...).

#### 4. Taux d'insertion et domaines d'exercice professionnel

**La très grande majorité des jeunes diplômés s'insère malgré tout sans difficulté dans la vie active au sein des domaines professionnels correspondant à leur formation avec un taux d'insertion de 80,3 %** (82,1 % en 2015 et 84,6 % en 2014).

Taux d'insertion dans le champ Architecture-Urbanisme-Patrimoine bâti	Diplôme				
	Diplôme d'État d'architecte	HMONP	DPLG Paysagiste	DSA	Ensemble
Inséré dans le champ	66,7%	88,6%	75,0%	100,0%	80,3%
En recherche d'emploi	17,7%	6,3%	12,5%		10,6%
Autre situation	5,0%	1,9%			3,0%
Hors champ	10,7%	3,2%	12,5%		6,2%
Total Diplômés	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Base : Ensemble-En formation = 796 diplômés

Si en 2010 et 2011, les taux d'insertion professionnelle dans le champ du diplôme étaient assez comparables, les quatre dernières années sont toutefois marquées par une baisse de ce taux<sup>5</sup>. **Les domaines de « l'architecture, du patrimoine bâti, de l'urbanisme et du paysage » constituent les secteurs privilégiés d'intervention des jeunes architectes** : ils sont évoqués par la très grande majorité des diplômés interrogés, qu'ils soient ADE (66,7 % contre 76,3 % en 2014), HMONP (88,6 % contre 86,1 %) ou encore du DSA de l'Ecole de Chaillot (100 % contre 90,9 %). Néanmoins, le taux d'insertion des diplômés de la filière Paysage continue de subir une importante érosion (75,0 % contre 80 % en 2014).

Parmi les domaines d'activités de ce champ d'exercice professionnel, les jeunes diplômés interrogés évoquent principalement **la conception architecturale (85,2 % des répondants ; 89,0 % des hommes contre 82,5 % des femmes)**. Celle-ci se situe **largement en tête des domaines d'exercice professionnel** (82,4 % des ADE, 91,4 % des HMONP, mais seulement 25,0 % pour les DSA de Chaillot), **bien avant la réhabilitation et l'entretien de bâtiments (29,2 % en moyenne, mais 62,5 % pour les DSA de Chaillot)** qui avec les interventions sur le **patrimoine protégé – monuments historiques et espaces protégés –** demeurent le **domaine privilégié des diplômés de l'Ecole de Chaillot (81,3 %)**.

<sup>5</sup> Le taux d'insertion professionnelle dans le champ du diplôme était de 87,3 % en 2010 et 2011, de 86,7 % en 2012 et 84,7 % en 2013.

**L'urbanisme et l'aménagement urbain concernent moins d'un cinquième des diplômés** (17,8 % en moyenne ; 24,7 % des hommes contre 12,7 % des femmes), de même que **l'architecture d'intérieure et la décoration** (18,9 % en moyenne). Les domaines de la **construction et du BTP** (17,4 %) figurent également parmi les champs professionnels les plus fréquemment investis. Les Paysagistes DPLG dessinent un profil singulier. Si la très grande majorité des diplômés sont investis pleinement dans le domaine du paysage et de l'environnement (91,7 % d'entre eux), le second domaine vers lequel ils se tournent est l'urbanisme et l'aménagement urbain (50 %).

Domaines d'exercice professionnel (en % des répondants insérés dans le domaine Architecture)	Diplôme				
	Diplôme d'État d'architecte	HMONP	DPLG Paysagiste	DSA	Ensemble
Conception architecturale	82,4%	91,4%		25,0%	85,2%
Réhabilitation, entretien de bâtiments	17,1%	34,6%		62,5%	29,2%
Architecture intérieure, décoration	19,6%	19,7%		6,3%	18,9%
Urbanisme, aménagement urbain	17,1%	17,7%	50,0%	6,3%	17,8%
Construction, BTP	17,6%	18,2%	8,3%		17,4%
Patrimoine protégé	4,5%	4,2%		81,3%	6,2%
Paysage, environnement	3,5%	2,0%	91,7%		4,1%
Design de produit, graphisme	5,0%	1,2%			2,4%
Scénographie	1,0%	1,2%	16,7%		1,4%
<b>Total Diplômés</b>	<b>199</b>	<b>407</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>634</b>

Base : Actifs+Domaine Archi-NR = 634 diplômés

## 5. Les activités exercées au titre de l'emploi principal

Si **plus de neuf diplômés sur dix** (90,9 %) insérés dans le domaine « Architecture, patrimoine bâti, urbanisme et paysage » **déclarent assumer principalement des missions de maîtrise d'œuvre et de conception de projet** (94,3 % des hommes contre 88,1 % des femmes), les détenteurs de la HMONP (95,3 %) assurent, plus que leurs autres collègues diplômés, cette mission première (84,4 % des ADE et 75,0 % des Paysagistes DPLG).

Corrélativement, **le suivi de chantiers est la seconde des missions couvertes par les architectes** (46,7 % des répondants).

Les architectes interrogés évoquent également les **missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage** pour **14,7 %** d'entre eux en moyenne, les paysagistes DPLG se distinguant cependant avec une fréquence d'intervention plus élevée (58,3 %).

Viennent ensuite les tâches **d'administration et de gestion** (8,8 %), les **études techniques** (8,2 %), les **activités de conseil** (6,2 %), la **programmation et le montage d'opérations** (5,5 %), l'enseignement et la recherche (3,6 %).

Activités exercées au titre de l'emploi principal (en % des répondants insérés dans le domaine Architecture)	Diplôme				
	Diplôme d'État d'architecte	HMONP	DPLG Paysagiste	DSA	Ensemble
Maîtrise d'oeuvre, conception de projet	84,4%	95,3%	75,0%	68,8%	90,9%
Suivi de chantiers	41,7%	49,4%	25,0%	56,3%	46,7%
Assistance à la maîtrise d'ouvrage	15,6%	12,8%	58,3%	18,8%	14,7%
Administration, gestion	12,1%	7,9%			8,8%
Etudes techniques	8,5%	7,1%	16,7%	25,0%	8,2%
Conseil	7,0%	4,9%	16,7%	18,8%	6,2%
Programmation, montage d'opérations	7,5%	4,4%		12,5%	5,5%
Enseignement, formation, recherche	3,0%	3,4%	8,3%	12,5%	3,6%
Expertise, contrôle, sécurité	1,5%	1,5%	8,3%	12,5%	1,9%
Communication, publicité, édition	3,0%	0,7%		6,3%	1,6%
Promotion, commercialisation	1,0%	0,5%			0,6%
Total Diplômés	199	407	12	16	634

Base : Actifs+Domaine Archi-NR = 634 diplômés

## 6. Activité professionnelle complémentaire

**Près de 12 % des diplômés exerçant dans le domaine de « l'architecture, du patrimoine bâti et de l'urbanisme » déclarent investir plusieurs activités professionnelles** (11,7 % soit 75 personnes sur 639 répondants). Cette situation est plus fréquemment répandue chez les hommes (14,1 % contre 9,9 % des femmes) et se rencontre plus souvent en Régions (13,2 % contre 9,8 % en Ile-de-France).

Les diplômés des promotions issus en 2008, 2009, 2010 et 2011 sont également plus nombreux que leurs prédécesseurs à déclarer exercer plusieurs activités professionnelles, puisque le taux de « pluri-actifs » passe de 7,6 % en 2010, à 10,4 % en 2011, 12,8 % en 2012, 12,5 % en 2013, 12,8 % en 2014 et 12,2 % en 2015 et 11,7 % aujourd'hui.

**Cette activité complémentaire est, pour près de sept diplômés sur dix (68,0 %) déployée dans ce même champ professionnel de l'architecture.**

## 7. Statut d'exercice de l'activité principale

Trois années après l'obtention de leur diplôme, les jeunes diplômés insérés dans le domaine de l'architecture sont majoritairement des salariés<sup>6</sup>. **Plus des deux-tiers des diplômés (67,8 %) déclarent exercer leur activité principale en tant que salariés et près d'un diplômé sur quatre (23,5 %) est installé en tant qu'indépendant/libéral** (18,0 % le sont sans aucun salarié et 5,5 % sont employeurs).

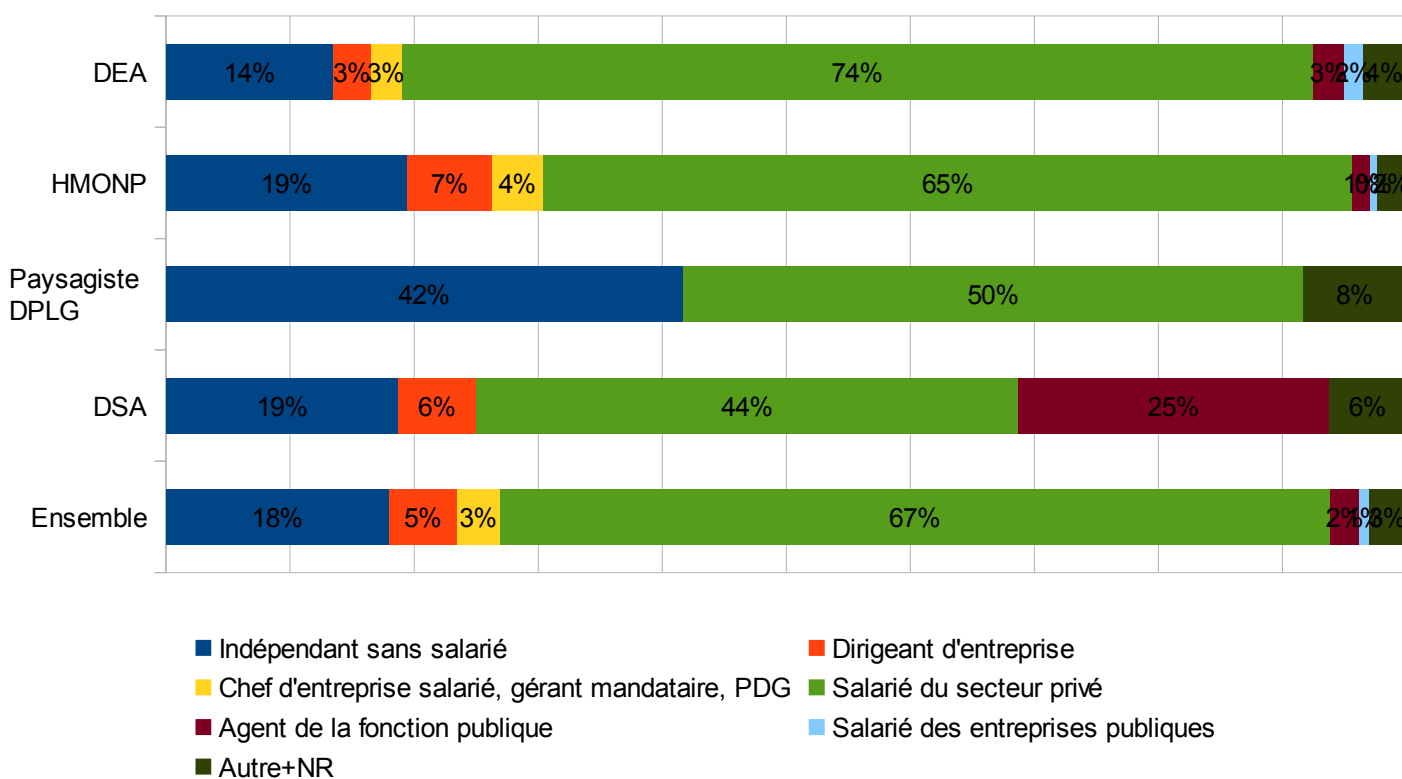
<sup>6</sup> Les différents statuts d'exercice de l'enquête se déclinaient en : indépendant sans salarié, indépendant employeur, associé, salarié du secteur privé, agent de la fonction publique, salarié des entreprises publiques.

Ces données demeurent assez comparables à celles observées lors des précédentes enquêtes<sup>7</sup>.

Ainsi, les profils liés au salariat (67,8 %) s'observent beaucoup plus communément parmi les femmes (72,4 % d'entre elles contre 63,5 % des hommes), tandis que le statut d'indépendant est possédé majoritairement par les hommes (28,5 % contre 19,9 % des femmes) et 20,5 % d'entre eux exercent sans salarié (8,0 % sont employeurs). Les paysagistes DPLG sont les plus enclins à adopter le statut d'indépendant/libéral (41,7 %).

### Statut d'exercice de l'activité principale

(en % des diplômés actifs dans le domaine Architecture)



Si les salariés sont largement majoritaires au sein de la population des architectes diplômés d'Etat (80,0 %), les détenteurs de la HMONP « optent » relativement moins pour ce mode d'exercice (71,3 %). C'est bien évidemment au sein des structures du secteur privé qu'ils exercent en tant que professionnels (84,0 % des ADE et 89,8 % des HMONP).

Trois années après la fin de leurs études, les femmes sont également les plus nombreuses à relever du statut de salariée du secteur privé (74,3 % contre 67,3 % des hommes), qu'elles soient détentrices du diplôme d'Etat d'architecte (79,3 % contre 74,7 % pour les hommes), ou encore de l'HMONP (72,8 % contre 66,5 %).

<sup>7</sup> Ces taux étaient respectivement de 73,7 % de salariés et 16,1 % d'indépendants lors de l'enquête DESC 2009, de 75,3 % et 20 % dans l'enquête DESC 2010, de 72,2 % et 21,5 % pour DESC 2011, de 76,9 % et 18 % pour DESC 2012, de 72,4 % et 21,1 % pour DESC 2013 et 67,8 % et 27,9 % pour DESC 2014).

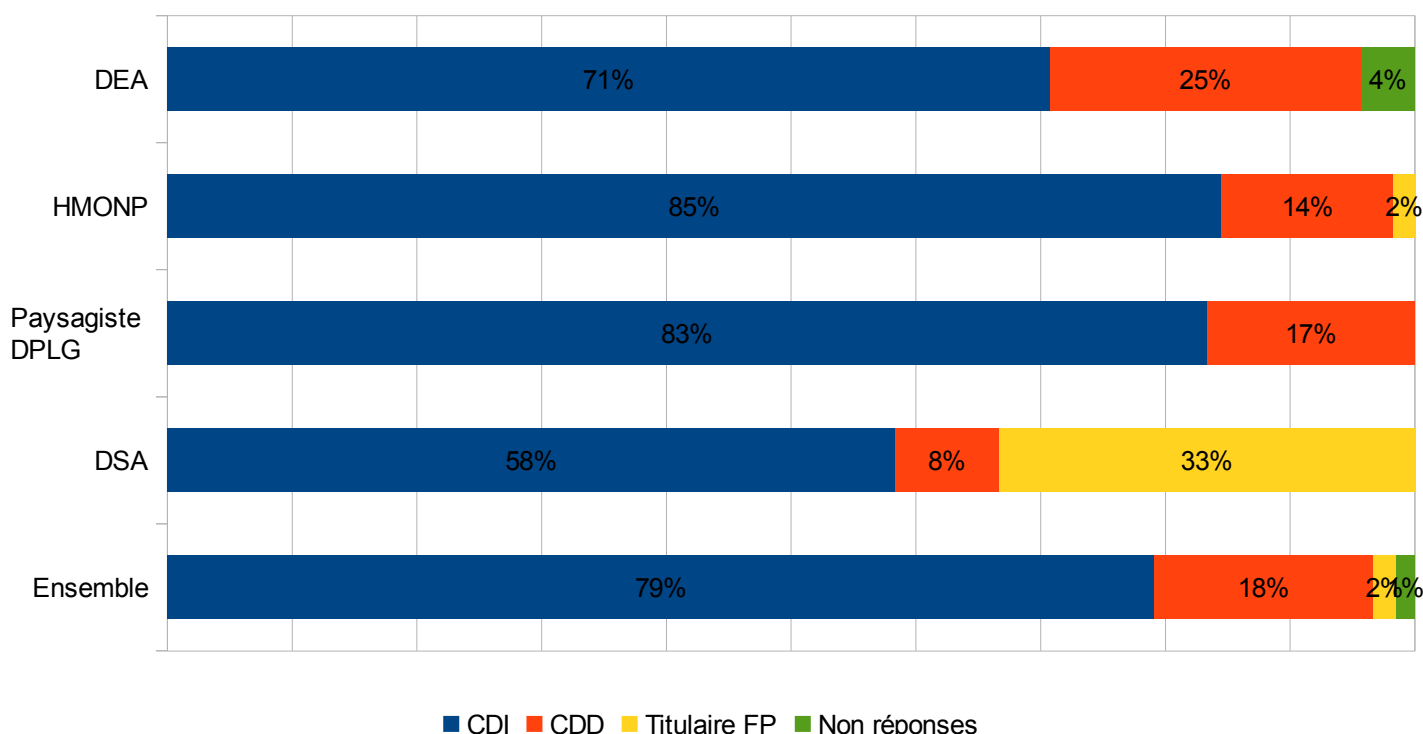
## 8. Les architectes salariés selon le type de contrat

**La très grande majorité des architectes diplômés salariés** exerçant dans le domaine de « l'architecture, du patrimoine bâti, l'urbanisme et du paysage » **sont sous contrat (96,7 %)** et une très faible proportion (1,9 %) sont des titulaires de la fonction publique<sup>8</sup>.

**Près de quatre diplômés salariés sur cinq (79,1 %) occupent un emploi à durée indéterminé (CDI)** et 17,5 % sont employés sur un contrat à durée déterminé (CDD).

Ce sont les **structures du secteur privé qui proposent le plus fréquemment aux diplômés des emplois à durée indéterminé (CDI)**. En effet, plus de huit emplois sur dix (82,1 %) sont des contrats sans limite de durée (81,8 % en agence d'architecture).

### Les diplômés architectes salariés selon le type de contrat



**Ce sont majoritairement les détenteurs de la HMONP qui occupent les emplois salariés les plus stables** (84,5 % sur CDI), bien que les ADE puissent également s'en prévaloir (70,7 %). Cependant, ces derniers sont recrutés pour un bon nombre d'entre eux en CDD (25,0 %).

## 9. Localisation de l'activité principale

**Plus de huit diplômés en activité sur dix dans le domaine de l'architecture (83,1 %) déclarent exercer en France** et 13,8 % des diplômés de nationalité française sont installés à l'étranger notamment dans un pays européen (pour 65 % d'entre eux et 26,2 % en Suisse). A contrario, près de six diplômés de nationalité étrangère sur dix (57,8 %) exercent en France.

<sup>8</sup> Les types de contrats évoqués dans l'enquête correspondent aux emplois sur CDI, sur CDD et le statut de titulaire de la fonction publique.



Sur l'ensemble des diplômés interrogés, en activité dans le domaine de l'architecture, **près d'un tiers des diplômés (32,7 %) sont installés en Ile-de-France** (80,9 % d'entre eux étant issus d'une école de la région). Par ailleurs, moins d'un diplômé sur dix (9,9 %) est implanté dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, 6,3 % en Nouvelle Aquitaine, 4,9 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais une proportion importante des répondants (15,5 %) déclarent exercer à l'étranger (au nombre desquels figurent des diplômés de nationalité étrangère : 19,2 %).

Région d'exercice professionnel	Région d'obtention du diplôme		
	IDF	PROV	Ensemble
ILE-DE-FRANCE	61,5%	11,0%	32,7%
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	3,3%	14,8%	9,9%
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	0,4%	1,1%	0,8%
BRETAGNE	0,7%	5,2%	3,3%
CENTRE-VAL DE LOIRE	0,4%	0,8%	0,6%
CORSE		0,3%	0,2%
GRAND EST	1,1%	6,9%	4,4%
HAUTS-DE-FRANCE	1,1%	4,4%	3,0%
NORMANDIE	0,7%	2,2%	1,6%
NOUVELLE AQUITAINE	3,3%	8,5%	6,3%
OCCITANIE	1,1%	10,2%	6,3%
PAYS DE LA LOIRE	1,1%	6,6%	4,2%
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	2,9%	6,3%	4,9%
DOM-TOM	1,5%	0,5%	0,9%
ETRANGER	14,9%	15,9%	15,5%
Non réponses	6,2%	5,2%	5,6%
Total Diplômés	100,0%	100,0%	100,0%

Base : Actifs+Domaine Archi = 639 répondants

**En Ile-de-France, plus de six diplômés sur dix (61,5 %) issus des écoles franciliennes demeurent en exercice au sein de la région.** Cette installation en Ile-de-France concerne même plus des trois-quarts des diplômés de l'école de **Paris-Belleville** (76,9 %). Enfin signalons que 14,9 % des diplômés franciliens déclarent exercer à l'étranger.

**Dans les autres régions,** les diplômés de l'école d'architecture de **Saint-Etienne** privilégient une installation dans leur région de formation (86,4 % en Auvergne-Rhône-Alpes ; 36,4 % dans le département de la Loire). C'est également le cas des architectes formés à l'école de **Marseille** (69,2 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur ; 46,2 % dans les Bouches-du-Rhône), et de ceux des écoles d'architecture de **Lyon** (66,7 % en Auvergne-Rhône-Alpes, **Toulouse** (64,1 % en région Occitanie), et **Bordeaux** (60 % en Nouvelle Aquitaine).

A contrario, si l'école de **Strasbourg** ne voit que 38,1 % de ses diplômés s'installer dans la région Grand-Est, **plus de la moitié de ses diplômés (52,4 %) déclare exercer à l'étranger.**

#### 10. Temps de travail et durée hebdomadaire moyenne d'exercice

**Une très grande majorité (88,9 %) des jeunes diplômés architectes** exerçant dans le champ de l'architecture **déclarent exercer à temps complet** (contre 9,2 % à temps partiel), **selon une durée hebdomadaire moyenne de l'ordre de 43h27** (44h58 pour les hommes contre 42h17 pour les femmes).

**57,4 % des diplômés exerçant à temps complet ont un temps de travail moyen compris entre 35 et 45 heures par semaine, 31,3 % d'entre eux atteignent une amplitude horaire comprise entre 45 et 55 heures et 8,8 % dépassent les 55 heures hebdomadaires.**

Temps de travail hebdo. / Temps complet	Classes d'heures					Total
	'=> 25 et < 35h	'=> 35 et < 45h	'=> 45 et < 55h	'=> 55h	Non réponses	
Diplômes						
DEA		62,7%	27,8%	7,7%	1,8%	100,0%
HMONP	0,3%	55,2%	32,6%	9,5%	2,4%	100,0%
DPLG Paysagiste	11,1%	66,7%	22,2%			100,0%
DSA Chaillot		46,2%	46,2%	7,7%		100,0%
Ensemble	0,4%	57,4%	31,3%	8,8%	2,1%	100,0%

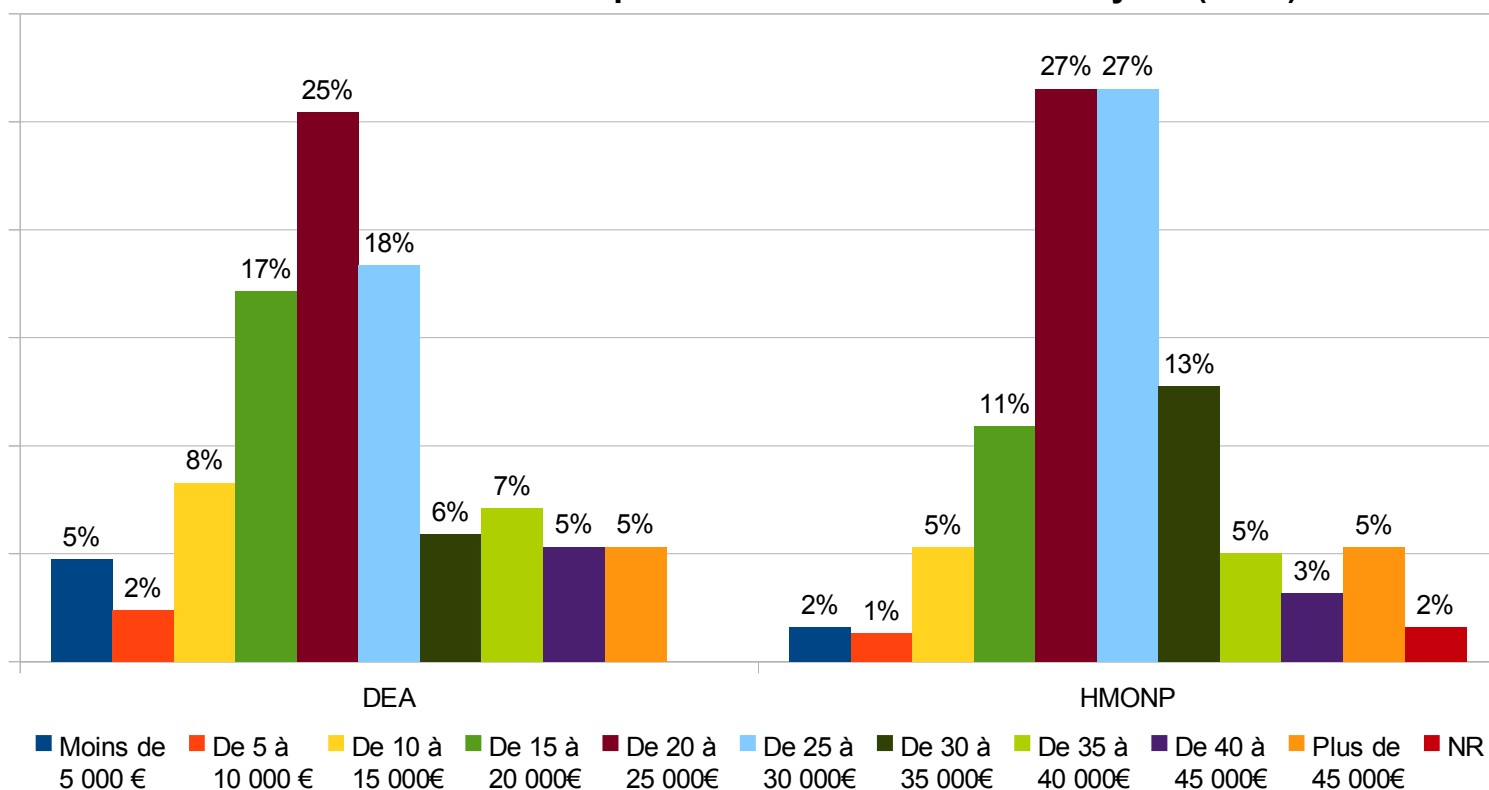
Base : Actifs+Domaine Archi+Temps complet = 568 répondants

## 11. Les revenus professionnels

**Pour l'ensemble des diplômés actifs exerçant dans le champ de l'architecture, le revenu net moyen annuel des jeunes diplômés peut-être évalué à 25 192 € (contre 24 142 € en 2015)<sup>9</sup>, 61,0 % d'entre eux se situant dans la tranche de revenus comprise entre 15 et 30 000 €.**

**Le revenu net moyen annuel de l'ensemble de la population des répondants est quant à lui de 23 385 €. Ce même revenu était de l'ordre de 23 038 € à l'issue de l'enquête de 2014. Ce montant est bien évidemment plus élevé pour les diplômés exerçant leur activité principale à temps complet, de l'ordre de 25 560 € (contre 24 508 € en 2015).**

### Distribution des revenus professionnels nets annuels moyens (en %)



<sup>9</sup> Le revenu net annuel moyen a été évalué sur la base de la moyenne des milieux des classes de revenu au sein desquelles les répondants se sont situés. Ce n'est par conséquent qu'une approximation.

Ces revenus professionnels s'élèvent à 27 051 € pour les hommes contre 24 466 € pour les femmes, et sont plus élevés en Ile-de-France où ils se montent à 28 145 € contre 23 626 € dans les autres régions. Aussi, près d'un quart des diplômés à temps complet (24,7 %) se situent dans la tranche médiane de revenus comprise entre 20 et 25 000 € et 21,9 % entre 25 et 30 000 €.

Si l'on s'intéresse uniquement aux **diplômés actifs exerçant dans le domaine de l'architecture, leur revenu moyen net annuel s'établit à 25 682 € pour un temps complet** (27 038 € pour les hommes contre 24 618 € pour les femmes). **Près de la moitié des répondants se situe dans les tranches de revenus comprises entre 20 000 € et 30 000 € (48,9 %)**. On constate que plus d'un diplômé sur dix (10,9 %) gagnent moins de 15 000 € par an et à l'opposé les revenus élevés, de plus de 30 000 €, concernent 25,9 % des architectes diplômés.

**Les revenus varient cependant selon le diplôme obtenu.** Les détenteurs de la HMONP se situent en moyenne à 26 287 € pour un temps complet (contre 25 005 € en 2015) tandis que leur collègues architectes d'Etat gagnent en moyenne près de 24 482 € (23 948 € en 2015). Les Paysagistes DPLG quant à eux touchent en moyenne annuelle 15 278 €. Seuls les titulaires du DSA de Chaillot perçoivent en moyenne 31 667 € net annuel.

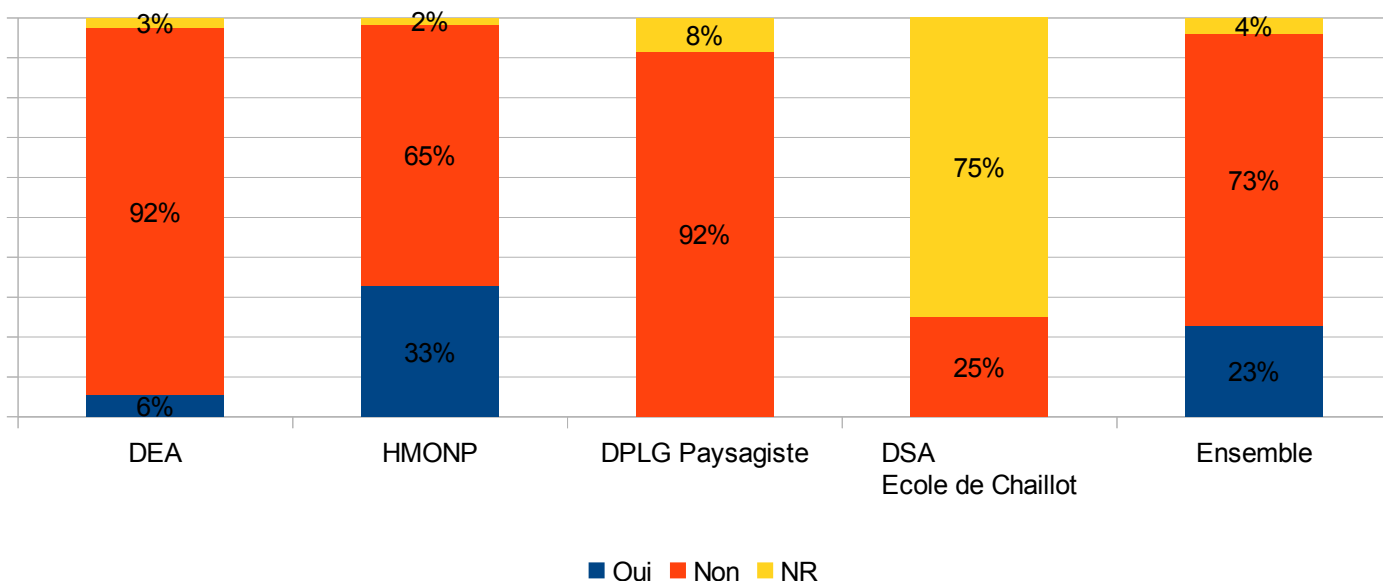
Ainsi, 43,8 % des architectes diplômés d'Etat concentrent leurs revenus dans les tranches comprises entre 20 000 € et 30 000 € tandis que les titulaires de la HMONP y sont présents pour 53,1 % d'entre eux. 44,4 % des Paysagistes DPLG se situent au sein de la classe de revenus comprise entre 15 000 € et 20 000 € et les DSA de Chaillot sont 30,8 % au sein de celle comprise entre 35 000 € et 40 000 €.

## 12. L'inscription au Tableau de l'Ordre des architectes

**Parmi les diplômés qui déclarent intervenir dans le champ de l'architecture, seulement 22,9 % des répondants sont inscrits au Tableau de l'Ordre des architectes.** Ce sont les hommes qui sont les mieux représentés au Tableau (33,5 % contre 15,8 % des femmes).

### Inscription au Tableau de l'Ordre des architectes

(en % selon le diplôme obtenu)



Les détenteurs de la HMONP sont pour un tiers d'entre eux inscrits au Tableau (32,9 %). Cependant les hommes sont nettement plus nombreux que leurs consoeurs à s'inscrire au Tableau. En effet la proportion d'inscrits parmi les détenteurs de la HMONP atteint 44,7 % pour les hommes (contre seulement 24,1 % pour les femmes).

### 13. Appréciation du rapport de l'activité principale avec le diplôme

**85 % des diplômés actifs estiment que leur activité principale est « en rapport » avec le diplôme obtenu en 2012.** Plus de la moitié d'entre-eux admettent même que celle-ci est « tout à fait » en adéquation (55,9 %) avec la formation reçue et 29,1 % la jugent « plutôt en rapport » avec leur diplôme.

Parmi les diplômés, ce sont les détenteurs de la HMONP et les détenteurs du DSA de Chaillot qui l'expriment le plus favorablement (respectivement 89,4 % et 93,8 % d'opinions positives). Les plus réservés de ce point de vue semblent être les Paysagistes DPLG dont 28,6 % d'entre eux estiment que leur activité n'est « plutôt pas » en lien avec le diplôme qu'ils ont obtenu.

### 14. Structure d'exercice de l'activité principale

**Les jeunes diplômés issus d'une formation en architecture exercent, dans leur très grande majorité, au sein des agences d'architecture (77,3 %).** L'agence, première structure d'accueil, apparaît encore plus prédominante pour les détenteurs de la HMONP (83,5 % contre 73,5 pour les ADE).

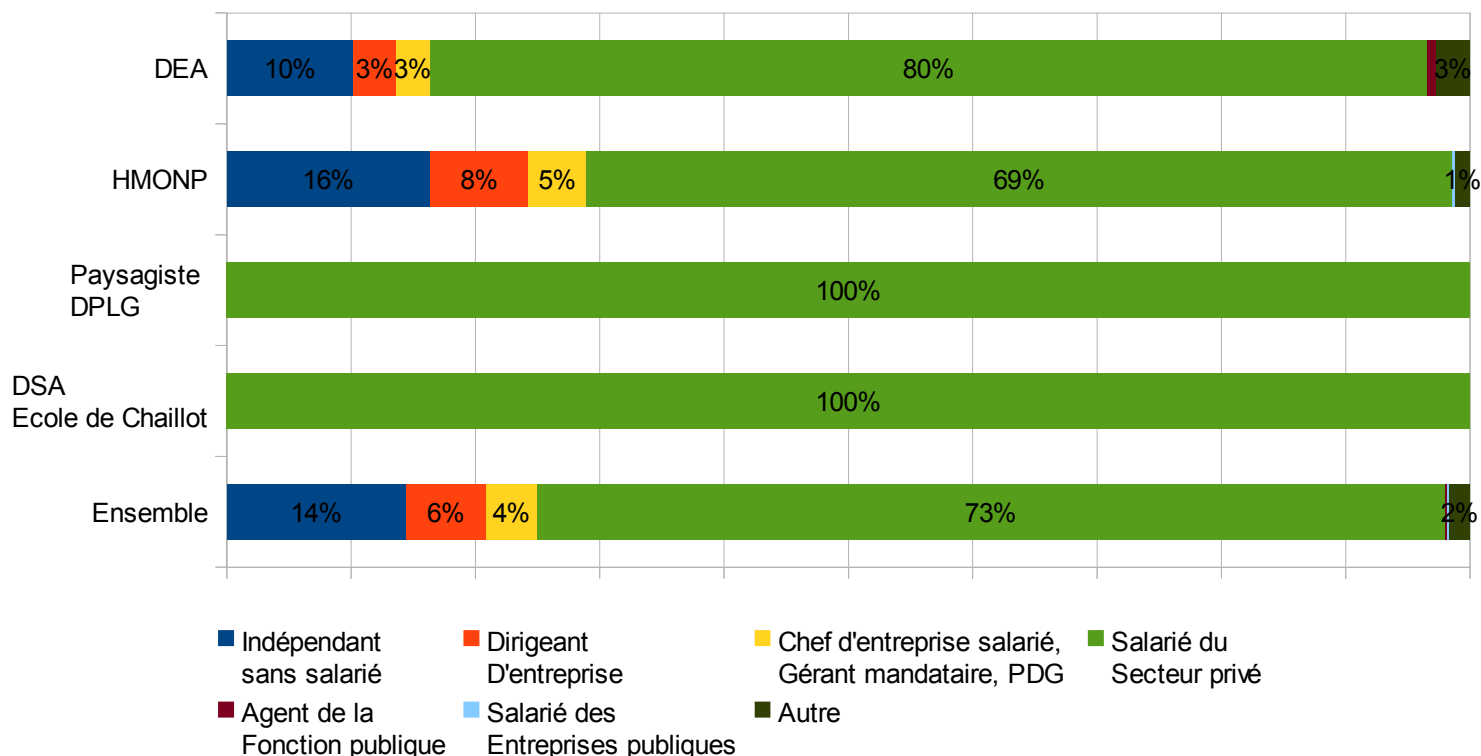
Structure d'exercice de l'activité principale	Diplôme				Ensemble
	DEA	HMONP	Paysagiste DPLG	DSA	
Agence d'architecture	73,5%	83,5%	8,3%	18,8%	77,3%
Travailleur indépendant	6,0%	5,4%	25,0%		5,8%
Bureau d'études techniques	3,0%	2,9%	50,0%		3,8%
Entreprise de BTP	2,0%	1,2%	8,3%		1,6%
Autre entreprise du secteur privé	5,5%	2,2%			3,1%
Ministère ou services extérieurs	1,0%	0,5%		6,3%	0,8%
Collectivité territoriale	1,0%	0,7%			0,8%
Etablissement ou entreprise du public	1,0%	0,5%			0,6%
Autre	5,5%	1,9%			3,0%
Non réponses	1,5%	1,2%	8,3%	75,0%	3,3%
Total Diplômés	200	411	12	16	639

### 15. Statut professionnel des diplômés exerçant au sein des agences d'architecture

Si l'on s'intéresse particulièrement aux **diplômés exerçant au sein des agences d'architecture**, qui constituent la population majoritaire des actifs exerçant dans le champ de l'architecture (77,3 %), nous observons en premier lieu que leur **statut professionnel** est pour 76,9 % d'entre eux celui de **salié du secteur privé** et les **indépendants**, employeur ou sans salariés, **représentent 20,9 %** (respectivement 6,5 % et 14,4 %).

Les femmes exercent plus fréquemment que les hommes avec le statut de salariée (80,9 % contre 73,3 %), ceux-ci se tournant plus largement vers celui d'indépendant (25,8 % contre 16,5 % pour les femmes).

### Statut d'exercice professionnel des diplômés en agence



### 16. Conclusion

Malgré la forte contraction des marchés de la construction qui touche aussi bien le secteur du logement que celui des équipements publics, l'enquête menée en 2015 sur les architectes diplômés de la promotion 2012 se traduit par le maintien à un niveau élevé de leur « taux d'insertion dans les domaines correspondant à leur formation », bien que les architectes diplômés d'État demeurent toujours confrontés à des difficultés d'accès à l'emploi.

Si, 83 % des diplômés (contre 85,3 en 2015, 83,2 % en 2014, 82,7 en 2013 et 87 % en 2012) déclarent occuper une activité professionnelle, leur taux d'insertion dans les domaines de « l'architecture, du patrimoine bâti et de l'urbanisme » s'élève à 80,3 % (contre 82,1 % en 2015, 84,6 % en 2014, 84,5 % en 2013 et 87,3 % en 2012). Mais, les diplômés en situation de recherche d'emploi, qui ne représentaient que 8,9 % en 2012, atteint à présent 10,1 % (contre 13,4 % en 2015, 12,4 % en 2014 et 11,7 % en 2013) et se rencontrent particulièrement chez les ADE (16,5 % contre 16,9 % en 2015).

Les jeunes diplômés en activité interviennent essentiellement sur ce qui constitue leur « cœur de métier ». Leurs principaux champs d'activité concernent la conception architecturale (85,2 % des répondants), la réhabilitation et l'entretien de bâtiments (29,2 %), sur lesquels ils exercent avant tout des missions de maîtrise d'œuvre (90,1 %) et de suivi de chantiers (46,3 %).

Trois années après l'obtention de leur diplôme, plus des deux-tiers d'entre eux sont des salariés (67,8 %) et occupent un emploi sur CDI au sein du secteur privé (82,1 %). Le modèle de l'indépendant/libéral installé en agence concerne un diplômé sur cinq (20,9 %),

porté majoritairement par les hommes (25,8 %). En outre, 22,9 % des diplômés interrogés sont inscrits au Tableau de l'Ordre. Enfin, en 2016, le revenu net annuel moyen des diplômés répondants (23 385 € contre 23 038 € en 2015) ne progresse que très peu.